



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 8 avril 2020

DIRECTION FANTOMASQUE vs SURVEILLANTS FATIGUÉS

Non content de ne pas prendre en compte les demandes émanant du personnel de détention, notre chère direction sous l'impulsion de notre directrice du "Quartier Citadelle" continue son œuvre sur la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré.

Non content de prendre les tracts par-dessus l'épaule, la direction amplifie sa politique locale en appliquant une directive de l'Administration Centrale où, selon la directrice de la Citadelle, subtilise encore deux agents, ceux des ateliers, en leur interdisant l'accès à la détention.

Du jour au lendemain, la direction a décrété que les agents qui travaillent en poste fixe à la RIEP ne doivent plus récupérer leurs pensionnaires en détention... oups...

L'effet est simple, déjà à "moins 4" agents en détention en début de service, s'il n'y a pas d'absents (tiens c'est bizarre, il nous semble que nous nous répétons dans nos tracts) ce sont encore des agents de détention qui doivent faire le mouvement pour "aller et revenir" des ateliers.

Avec moins d'agents en détention, on peut faire toujours un peu plus... A croire que la direction continue de s'en foutre totalement...

Ne parlez pas de solidarité à des surveillant(e)ce qui ont œuvré pendant une longue période dans le flou artistique sans protection sanitaire minimum pour maintenir à flot une épave qui navigue à vue... Solidarité, en travaillant en "mode dégradé" pour pouvoir soi-disant "préserver" les personnels, éviter les contacts, en donnant des repos hebdomadaires en plus... Vive la prime sur objectif...

C'est à ces mêmes agents que l'on devrait donner cette prime pour supporter le fait d'être pris pour des variables d'ajustement malléables contraints de travailler dans des conditions déplorables.

Mais qui a décidé que les agents RIEP ne devaient plus aller récupérer des détenus en détention ?

Pour rappel la note DAP du 31 mars 2020 relative aux mesures de protection sanitaire dans les contacts entre personnels pénitentiaires et de la population pénale stipule que malgré qu'il y ait une distinction entre "les agents de contact" ou "sans contact prolongé", des adaptations locales peuvent être effectuées en fonctions des postes ou fonctions... Il appartient au chef d'établissement, d'adapter cette distinction après en avoir informé au besoin les organisations représentatives...

Le manque de communication flagrant quant à cette réorganisation de service malgré le manque d'effectifs récurrent suscite l'émoi et laisse place à la colère des personnels de détention...

Les agents des ateliers peuvent aller en détention puisque des masques sont à leur disposition. A moins qu'ils soient dotés de protections différentes à savoir des masques en tissu réutilisables destinés à prévenir les projections de gouttelettes (à usage non sanitaire) comme ceux précisés dans la note d'information des Ministères de la santé, de l'économie et du travail du 29 mars 2020 pour palier à la très forte hausse des besoins en masques de protection...

La Direction a peut-être estimée que les "OS" représentatives n'avaient pas besoin de ce genre d'information...

.../...

Le **SPS** et les surveillant(e)s de détention ont besoin d'informations claires et non semi bancales à tous les niveaux d'autant plus en cette période de crise et de pénurie de masques où ils subissent quotidiennement les effets lorsqu'ils se retrouvent à "moins quatre" le matin à la prise de service...

Deuxième point à répétition, concernant le fameux détenu "difficile" évoqué dans les tracts précédents que nous appelons "le chat", devant passer en commission de discipline aujourd'hui...

Avez-vous prévu des renforts ? En détention, un moment donné, vous aurez du mal à trouver du personnel en cas d'intervention, à force de faire tomber les heures sous prétexte de protection contre le virus... Est-ce que la sanction lui a déjà été donnée pour le "pas de vague" ?

Le **SPS** communiquera la sanction infligée au dit détenu à la suite de cette CDD sur un prochain tract afin que tout le monde puisse apprécier votre grande sévérité. Au bout de plusieurs C.R.I pour violences et autres faits qui perturbent depuis plusieurs mois la détention, les personnels attendent une sanction à la hauteur.

Le **SPS** demande l'arrêt immédiat de cette politique ridicule et insensée, consistant à travailler en sous-effectif mettant les personnels de détention en danger, par un retour à un effectif complet avec un agent par poste.

Le **SPS** exige que les organisations syndicales représentatives et les personnels concernés soient informés au préalable de tout changement intéressant notamment l'exécution du service.

La solidarité argumentée à toutes les sauces a atteint son paroxysme qui s'apparente à un vrai foutage de gueule...

Si des événements graves devaient se produire et entraîner des surveillant(e)s dans des situations critiques, le **SPS** sera en capacité avec les nombreux tracts effectués de pointer les responsabilités et n'hésitera pas à faire tomber les masques.

Le mépris est une pilule qu'on peut avaler, mais qu'on ne peut mâcher.

Le bureau local SPS